

Le budget—M. MacLaren

M. Simmons: Monsieur le Président, le député démontre parfaitement mon argument. Il n'arrive pas à saisir ce qui se passe à la Chambre, que le chef de son parti y soit ou non. Évidemment, il n'y a qu'une seule personne à la Chambre à qui ma description s'applique, et j'exclus le député de Pembina (M. Elzinga) et moi-même. Il s'agit du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). J'ai précisé dit, ainsi que le harsard en témoignera, que mon collègue de Saint-Jean-Ouest est la bouche bionique qui ne se rattache à aucune forme connue de vie intelligente. Bien entendu, le député de Pembina s'est mépris comme d'habitude et il a cru qu'il s'agissait de lui.

J'ai tâché de démontrer dans mon discours que les conservateurs se sont contredits à maintes reprises. Je me suis servi d'exemples. Si le député veut un rapport détaillé, qu'il consulte le *Star* de Toronto. Ce journal en a fait la preuve en 1979. Mais il se bouche les oreilles parce que ce sont des faits. Il préfère les beaux discours.

Les Canadiens, qu'ils soient de l'Île-du-Prince-Édouard ou de Colombie-Britannique en allant vers l'Est ne lui prêtent pas attention, Dieu merci.

M. Elzinga: Monsieur le Président, je suis franchement renversé d'entendre parler ainsi de contradiction. Comme je viens de le dire au député d'en face, les Canadiens savent que les libéraux ont toujours fait volte-face immédiatement après avoir été élus. Ils trompent leur monde et ils font de belles promesses aux Canadiens en période électorale. Je l'ai signalé en 1972, en 1974 et en 1980.

Je n'arrive pas à comprendre comment une personne honorable pourrait être membre d'un parti qui arrive à raconter aussi facilement des bobards, rien que pour rester au pouvoir.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. La présidence doute beaucoup que cette période de questions de dix minutes ait été menée convenablement. Le Règlement explique en détail pourquoi cette période de questions de dix minutes est prévue. Voici ce que dit l'article 35(2)b) du Règlement:

... après le discours de tout député, une période n'excédant pas dix minutes est réservée, afin de permettre aux députés de poser des questions et de faire de brèves observations sur des sujets ayant trait au discours, ainsi que de permettre des réponses auxdites questions et observations;

Cette période ne doit pas servir à dénigrer ses adversaires ni à prononcer des discours dont le style conviendrait mieux à une campagne électorale. Je tiens à rappeler aux députés que les commentaires doivent avoir trait au contenu du discours d'un député.

M. Fisher: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La Chambre est maîtresse de sa destinée. Pourrait-elle consentir à l'unanimité à ce que l'on continue à poser des questions pour pouvoir aborder les questions budgétaires? Puisqu'il est président national de son parti et qu'il est un porte-parole très important, je suis certain qu'il n'aurait pas d'objection à ce que l'on pose encore quelques questions sur le budget.

M. McKinnon: Monsieur le Président, je fais très rarement un rappel au Règlement. Il y a quelques minutes, le député d'en face a jugé bon de se lever et de parler de tout sauf du discours du budget ou du discours de l'orateur précédent; il a préféré insulter et critiquer le chef de notre parti. Je ne vois pas du tout pourquoi nous consentirions à l'unanimité à ce qu'ils continuent sur leur lancée.

Le président suppléant (M. Guilbault): Le ministre d'État (Finances) (M. MacLaren) a la parole.

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui d'une motion qui critique le budget sur quatre points principaux. Selon la motion, le déficit budgétaire est trop élevé, et le gouvernement a omis dans le budget d'abaisser les taux d'intérêt élevés actuels, de réduire le chômage et de proposer une réforme significative des pensions. Je me propose dans les minutes qui viennent d'aborder une ou deux de ces questions.

En fait, nous avons un budget qui mentionne clairement quel sera le montant du déficit en 1983-1984 et en 1984-1985. Il indique le niveau prévu de ce déficit pour les années à venir.

Cependant, les détracteurs du budget nous disent que ce déficit est trop élevé. C'est le cas entre autres du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Il est permis de se poser des questions sur les reproches du député de Saint-Jean-Ouest, qui est la critique de l'opposition en matière de finances, car il nous a dit qu'il ferait exactement la même chose. Il a déclaré qu'il aurait un déficit au moins aussi élevé que celui prévu dans le budget s'il était ministre des Finances.

Ne nous méprenons pas sur ses propos. Le député de Saint-Jean-Ouest a déclaré que le ministre des Finances actuel peut difficilement faire autrement que de prévoir un déficit de l'ordre de 30 millions de dollars. Or c'est exactement ce que nous avons. Le député dit qu'il aurait fait la même chose.

Il a déclaré ensuite qu'il était «nécessaire d'avoir un déficit important cette année pour favoriser la relance économique». Je cite les paroles mêmes du député. Or c'est ce que nous avons.

J'ai du mal à comprendre pourquoi la Chambre a été saisie d'une motion critiquant l'ampleur du déficit fédéral, alors que le principal porte-parole de l'opposition pour les questions financières affirme qu'il aurait fait exactement la même chose que le gouvernement.

S'il ferait la même chose, c'est pour une raison évidente. Le Canada vient de traverser une période de récession économique. Nous sommes en train de nous sortir de cette récession économique. En fait, nous nous apprêtons à entrer dans une période de forte croissance économique. Le député d'en face sait parfaitement qu'il faut financer beaucoup de programmes sociaux pendant une récession. Les recettes de l'État diminuent en période de récession économique. Les recettes fiscales ne sont pas aussi élevées qu'elles le seraient en période de grande prospérité. Il nous faut alors augmenter le déficit pour maintenir les programmes essentiels. Nous agissons ainsi en pleine connaissance de cause car nous reconnaissons qu'il faut soutenir les Canadiens en ces temps difficiles, surtout ceux qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins. Mais nos amis d'en face nous disent, du moins je présume que c'est ce qu'ils nous diraient: «D'accord, en période de récession économique, nous comprenons qu'il y a lieu d'augmenter le déficit». Le député de Saint-Jean-Ouest dit: «En effet, il y a lieu d'augmenter le déficit cette année. Si j'étais ministre des Finances, je ferais la même chose». Dans le même temps, toutefois, ses collègues et son chef sillonnent le pays en déclarant qu'ils dépenseraient davantage, qu'ils affecteraient davantage de fonds à la défense, qu'ils accroîtraient les paiements de transfert aux provinces pour l'assurance-maladie, l'enseignement postsecondaire et le crédit agricole. Et ainsi de suite.